

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
société dûment constituée, ayant sa principale
place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville
et district de Montréal, province de Québec,
(ci-après « **Gaz Métro** »)

DÉCLARATION DU DIRECTEUR, APPROVISIONNEMENT GAZIER

Je soussigné, VINCENT REGNAULT, faisant affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur, Approvisionnement gazier, chez Gaz Métro;
2. Comme requis par la décision D-2012-171 (R-3800-2012), j'atteste des faits suivants :
 - a) En date du 31 janvier 2016, en fonction des paramètres ordonnés par la Régie dans le cadre de la décision D-2012-171, le niveau d'inventaire minimum de GNL pour les fins de la daQ dans les réservoirs de l'usine LSR, était de $13\,296\,10^3\text{ m}^3$, tel qu'il appert de l'annexe A,
 - b) De la même façon, en date du 29 février 2016, le niveau d'inventaire minimum de GNL pour les fins de la daQ dans les réservoirs de l'usine LSR, sera de $6\,926\,10^3\text{ m}^3$, tel qu'il appert de l'annexe A,
 - c) Or, en date du 4 février 2016, le niveau d'inventaire de GNL pour les fins de la daQ dans les réservoirs de l'usine LSR était de $46\,834\,10^3\text{ m}^3$, soit un niveau supérieur aux niveaux minimums ci-dessus mentionnés;
 - d) Aucun élément, qu'il s'agisse de besoins plus élevés de la clientèle de l'activité réglementée, de la disponibilité moindre d'outils d'approvisionnement ou de tout autre facteur, ne diverge significativement de l'analyse présentée au plan d'approvisionnement 2015-2016 approuvé par la Régie;
3. Compte tenu de ce qui précède, GM GNL pourra utiliser les réserves de GNL normalement dévolues à la daQ, sous réserve du maintien des niveaux minimums ci-dessus mentionnés qui devront en tout temps être disponibles pour les fins de la daQ dans les réservoirs de l'usine LSR;

4. Tous les faits allégués dans ladite déclaration sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 5 février 2016.



VINCENT REGNAULT

Directeur, Approvisionnement gazier

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 5^e jour de février 2016



Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec



Retraits LSR projetés sous les conditions climatiques des 30 dernières années (10³m³)

Année	Fév	Mar
84-85	0	0
85-86	0	0
86-87	4 038	0
87-88	0	0
88-89	0	600
89-90	0	0
90-91	0	0
91-92	0	0
92-93	1 748	0
93-94	2 992	0
94-95	3 754	0
95-96	0	0
96-97	0	0
97-98	0	0
98-99	0	0
99-00	0	0
00-01	0	0
01-02	0	0
02-03	6 370	609
03-04	0	0
04-05	0	0
05-06	0	0
06-07	0	1 251
07-08	0	0
08-09	0	0
09-10	0	0
10-11	0	0
11-12	0	0
12-13	0	0
13-14	0	0
14-15	4 191	0

Débit maximum d'une journée additionnelle (10³m³) **5 674**

Inventaire minimum (10³m³)

au 31 janvier 2016	13 296	= maximum février + maximum mars + 1 journée additionnelle
au 29 février 2016	6 926	= maximum mars + 1 journée additionnelle